



Victime accident de la route

Par **duhamel lorry**, le **11/09/2010** à **16:43**

Bonjour,rnrnJ'ai été victime d'un accident en tant que passager d'un véhicule. Le conducteur de la voiture n'avait ni permis ni assurance. Je n'avais jamais envisagé de poursuite contre le conducteur, l'accident date du 3 mars 2007. A ce jour je souffre énormément des blessures dues à cet accident et je souhaiterais ouvrir un dossier judiciaire afin de pouvoir être indemnisé.rnrnJ'ai un dossier médical au CHU de Rouen lequel a constaté trois fractures (bassin, hanche). J'ai été hospitalisé 2 mois et je suis resté 6 mois en fauteuil roulant. rnJe me rends compte aujourd'hui, que les douleurs me gênent pour le quotidien. J'ai une petite fille de 2 ans et je souffre pour porter un peu de poids quand il fait froid, etc. Je suis tellement choqué de cet accident que j'ai raté plusieurs fois le permis, étant bloqué au volant d'une voiture par la peur.rnrnQue dois-je faire ? Est-il encore possible vu l'ancienneté des faits ?rnrnMerci de me répondre.rnrnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **11/09/2010** à **18:29**

Bonjour,rnrnLorsque vous avez pris place dans cette voiture, saviez vous, à cette époque, que le conducteur n'avait pas de permis et que la voiture n'était pas assurée ?rnrnAvez vous été emmené par les secours à l'hôpital tout de suite après l'accident ? Y a-t-il eu un rapport de police établi ? rnLe conducteur était-il responsable de l'accident ou est-ce que l'accident a été provoqué par un autre véhicule ?

Par **cloclo7**, le **23/09/2010** à **12:20**

Bonjour, rnrnil est toujours possible de faire quelque chose et c'est le fond de garantie qui interviendra pour l'indemnisation de vos dommages. rnrncependant il faut qu'une action ait été engagée contre le responsable dans un délai de 5 ans. rnrnJe suis à votre disposition si vous souhaitez plus de renseignements ou une assistance.